



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2013 - N° 235 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 15 janvier 2013

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège S1 : Professeurs

André **AYRAL**,
Alain **BRUGUIERES**,
Michèle **JOAB**,
Jean-Yves **LE GUENNEC**,
Agnès **MIGNOT**,
Maurizio **NOBILI**,
Valérie **ROLLAND**,
Michel **VIGNES**.

Présent	Représenté par
X (arrivée 9h30)	
X	
X	
X	
X	
X	
	ROLLAND Valérie

Collège S2 : Personnels assimilés aux professeurs : Directeurs de Recherche

Georges **LUTFALLA**.

--	--

Collège S3 : Autres enseignants : Maître de Conférences

Jérôme **CASTELLON**,
Thomas **DELAUNAY**,
Laurent **GUIEU**,
Thierry **GUILLET**,
Frédéric **LEMOIGNO**,
François **MUNOZ**,
Philippe **JANSSEN**,
Jean-Paul **ROUSSEL**.

	GUIEU Laurent
X (départ à 9h45)	
X	
X	
X (arrivée à 11h00)	JANSSEN Philippe
	VINDOLET Thierry
X	

Collège S4 : Professeurs assimilés aux autres enseignants

Monique **TILLARD**.

X (arrivée 9h30)	
------------------	--

Collège S5 : Personnels IATOSS

Yves **BAISSAC**,
Georges **BOUBY**,
Joël **MAIZI**,
Thierry **VINDOLET**.

X	
X	
X	
X	

Collège S6 : Etudiants et usagers élus au sein d'un collège unique Licence et Master

Leslie **CERBONI**,
 Sophie **FREZIL** (*suppléant*),
 Safiya **CISSE**,
 Julie **DENIS** (*suppléant*),
 Célestin **COQUIDE**,
 Julie **FERRER** (*suppléant*),
 Alexandra **HEAPE**,
 Ozgür **KAVAK** (*suppléant*),
 Gabriel **HOLARD-SAUVY**,
 Marie **ALART** (*suppléant*),
 Damien **JOUVE**,
 Manon **GRELLET** (*suppléant*),
 Damien **LAGARRIGUE**,
 Violaine **ARAGUAS** (*suppléant*).

X	

Personnalités extérieures

Anne-Yvonne **LE DAIN**,
 (*Région Languedoc-Roussillon*),
 Bruno **LIBOUREL**,
 Bernard **BOUDEVIN** (*suppléant*),
 (*Conseil Economique et Social*)
 Pierre **MAUREL**,
 (*Conseil Général de l'Hérault*),
 Gilbert **PASTOR**,
 (*Montpellier Agglomération*),
 Chantal **RONCERO**,
 (*CRCI – Languedoc-Roussillon*).

	BRUGUIERES Alain
	NOBILI Maurizio
	LE GUENNEC Jean-Yves
	GUILLET Thierry

Personnalités extérieures à titre personnel

Marion **DANTON**,
 Michel **ROSSI**,
 Jean-Paul **SALASSE**.

24 membres présents ou représentés

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- *Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus*
Agnès FICHARD-CARROLL.

- *Directeur(trice)s adjoint(e)s*
Geneviève DEGOLS,
Jean-Yves LE GUENNEC,
Maurizio NOBILI.

- *Chargés de missions*
Alain HOFFMANN.

- *Directeur(trice)s de Département*
Denis BOUYER (PEIP),
Yann MONERIE (PEIP),
Nicolas SABY (DESciRE),
Bruno TOURAINE (Bio-MV).

- *Chefs de service*
Emilie BLANCHARD (Dir. adm. adj. OF/RI),
Béatrice BOYER (Communication),
Gilles GUEVELLOU (Dir. administratif),
Nicole MAGNAN (Licences),
Jean-Paul REBOUL (Adj. Masters),
STRAUSS Barbara (Dir. Adm. Administrative),
Christophe TUGAUT-BRIGADIS (Relations Entreprises).

INVITES :

Laurence CAMBRIERES (Responsable DDP/DSI),
Hichame FILALI-MOUTEI (Cellule Affaires Générales - Démarche Qualité),
Jacqueline PAPET (MCF Psychologie Cognitive et Travail - IUT Montpellier).

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sandra GAUCERAND (Ass. Direction).

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 8h45. Il procède ensuite au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. PV n° 234 - Conseil du 13 novembre 2013,
3. Statuts de la Faculté,
4. Démarche Qualité,
5. Présentation des projets pédagogiques 2014,
6. Point sur les Systèmes d'Information,
7. Point sur les formations :
 - a. Présentation du CAPET BGB,
 - b. Vote des Conventions DNO et ESBAMA,
 - c. Inscriptions des étudiants en master enseignement,
 - d. Point sur les réflexions du groupe de travail "Accueil en L1",
 - e. Offre de formation Master,
 - f. Pratique sportive (Charte SHN),
8. Présentation de l'enquête sur la motivation des étudiants,
9. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- **Fiche Atome Hôtel - Thierry BRASSAC**

M. HALBOUT présente le projet Atome Hôtel initié par **M. BRASSAC** en précisant que toutes les informations sont disponibles sur l'ENT.

M. HALBOUT explique qu'il s'agit d'une opération visant à mettre en valeur, en association avec le Pôle Culture de l'Université Montpellier 2, les activités scientifiques de la Faculté des Sciences ; l'idée étant de mettre en place une bibliothèque qui permettra de valoriser les sciences et de pouvoir, par la suite, diffuser ces savoirs.

b- **Résultats des élections - Conseil ESPE -**

M. HALBOUT rappelle que les élections du Conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) ont eu lieu le mardi 3 décembre 2013 et précise qu'elles étaient organisées sur différents sites, notamment la Faculté des Sciences de Montpellier, la Faculté d'Education et l'Université Paul Valéry.

M. HALBOUT indique que les résultats sont disponibles sur l'ENT : la Faculté est représentée par deux collègues élus sur la liste FSU. Le premier Conseil de l'ESPE se réunit ce matin même ; cette réunion devra permettre de désigner les personnalités extérieures. L'élection du Directeur est prévue lors du Conseil suivant.

M. HALBOUT s'engage à informer l'Assemblée le plus régulièrement possible sur l'ensemble des débats et délibérations susceptibles d'intervenir lors du Conseil de l'ESPE.

c- **Vécu au travail « RPS » - Restitution finale**

M. HALBOUT a mis à disposition des Conseillers, la restitution finale de l'enquête « Vécu au travail » menée conjointement par **Mme FICHARD-CARROLL**, Vice-Président Délégué à la vie sociale et culturelle des campus et la Direction des Ressources Humaines de l'Université Montpellier 2. Cette enquête a permis de s'emparer de la problématique des risques psychosociaux (RPS) et d'engager une réflexion sur le « Travailler mieux » en émettant le souhait d'améliorer les choses dans un cadre d'autant plus anxiogène, qu'il est dû en partie, à la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2.

d- Cadrage Ressources Humaines

M. HALBOUT a mis à disposition des membres du Conseil des éléments de cadrage RH Enseignants (obligation de résidence, autorisation de mission à l'étranger et vacations d'enseignement) tels qu'ils seront présentés au Conseil d'Administration le vendredi 13 décembre prochain.

M. HALBOUT indique qu'un cadrage sur les limitations des heures complémentaires pour les enseignants, sera communiqué postérieurement.

e- Procédure VAE et VAP

A la demande du Conseil - séance du 13 novembre 2013 - et lors de l'intervention de **Mme BARBUSSE**, Directrice de CASSIOPEE, **M. HALBOUT** informe l'Assemblée que toutes les procédures de VAE et VAP sont dorénavant disponibles sur l'ENT.

f- Présentation du Livret du stagiaire FDS

M. HALBOUT a mis à la disposition des Conseillers sur l'ENT le Livret du stagiaire FDS. **M. TUGAUD-BRIGADIS**, Responsable du Service Relations Entreprises et **M. GUEVELLOU**, Directeur administratif ont produit et rédigé ce document.

M. HALBOUT invite les Conseillers à lire ce Livret du stagiaire qui a d'ores et déjà été diffusé aux équipes pédagogiques et qui sera édité pour tous les étudiants partant en stage.

M. TUGAUD-BRIGADIS précise que le Livret du stagiaire FDS comprend une description de procédures aussi bien pratiques que réglementaires. Il souhaite par ailleurs qu'il soit diffusé aux entreprises partenaires de la Faculté.

M. HALBOUT informe l'assemblée que **M. GUEVELLOU** prépare d'autres documents similaires et notamment, le Livret de l'Etudiant FDS.

g- Math C2+

M. HALBOUT présente - et projette - le film réalisé lors de l'évènement Math C2+, manifestation organisée par **M. SABY**, Directeur du département DESciRE, et qui s'est déroulée durant ces vacances d'automne. Ce reportage peut être directement consulté sur site de la WebTV de l'Université Montpellier 2 (<http://www.webtv.univ-montp2.fr/18734/stage-math-c2-a-luniversite-montpellier-2/>).

M. HALBOUT remercie **M. SABY** et le service de la DUN UM2 pour la production de ce film. Il précise que deux stages sont organisés, un à l'automne, et un pendant les vacances d'hiver et il est prévu de préparer une troisième session compte tenu du succès rencontré.

M. SABY souligne que lors du dernier stage étaient présents 55 élèves de 1^{ère} Scientifique dont 39 filles, ce qui est remarquable pour ce type de séance dont le thème principal demeure les mathématiques, et compte tenu du peu de représentation féminine dans cette discipline.

M. HALBOUT exprime son souhait de voir développer ce stage à d'autres disciplines : la mobilisation de tous est importante pour amener des jeunes filles et garçons, collégiens et lycéens, à y participer et les inciter par là-même, à étudier les disciplines scientifiques.

h- Renouvellement du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le début de l'année 2014 verra le renouvellement des membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier. Une communication devrait intervenir à cet effet prochainement. Néanmoins, persiste actuellement une hésitation entre les dates du 11 et du 13 février 2014. **M. GUEVELLOU** attend une confirmation de la Direction des Affaires Juridiques de l'UM2.

M. HALBOUT indique aux Conseillers que la dernière séance du Conseil interviendra le 15 janvier 2014 mais qu'il est aussi possible de prévoir un dernier Conseil avant ces dates d'élection en cas de nécessité. La nouvelle Assemblée devra se réunir une première fois durant le mois de mars 2014.

i- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assistance que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences se réunira le **15 janvier 2014**, **Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -. L'ordre du jour sera le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Vote du PV n°235 - 11 décembre 2013,
3. Point sur la Fusion UM1/UM2 en présence de M. ROBERT, Président de l'UM2,
4. Vote des projets pédagogiques des Départements d'enseignement,
5. Réflexion de cadrage SPS pour les prochaines habilitations,
6. Présentation de l'OVE,
7. Information sur la Bibliothèque Universitaire,
8. Emplois étudiants et services de Scolarité L et M,
9. Bilan de la mandature 2010-2014,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT suggère qu'un ou deux Conseillers se proposent pour la rédaction d'une synthèse, en collaboration avec la Direction de la Faculté, sur la mandature actuelle. **M. HALBOUT** soumet le fait que ce document puisse contenir un bilan des actions réalisées ainsi que des dossiers qui devront être prioritairement traités lors du prochain mandat.

M. HALBOUT demande si des Conseillers souhaitent participer à la rédaction de ce document.

Mme ROLLAND s'excuse de ne pouvoir y participer travaillant actuellement sur l'évaluation l'AERES.

M. HALBOUT propose **Mme CISSE** pour les représentants des étudiants et demande aux Conseillers intéressés par la rédaction de cette synthèse de prendre directement contact avec lui.

Enfin, **M. HALBOUT** rappelle que si des membres du Conseil souhaitent ajouter un point à l'ordre du jour, ils doivent le faire avant la réunion du Bureau.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL N° 234 (CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2013)

M. HALBOUT s'enquiert d'éventuelles remarques ou modifications à apporter au Procès-Verbal n° 234.

M. HALBOUT indique que les remarques transmises par **M. GUIEU** et **M. GUILLET** ont bien été prises en compte par le Secrétariat de séance.

En l'absence d'observation supplémentaire, **M. HALBOUT** soumet au vote le projet de Procès-Verbal n° 234 du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du 13 novembre 2013.

Votants : 22 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 4

Défavorable : 0

Favorable : 18

Le PV n°234 recueille un avis favorable.

3) STATUTS DE LA FACULTE

M. HALBOUT propose aux Conseillers d'entamer un nouveau débat sur le projet des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier. Il explique qu'un travail conséquent a été effectué par le groupe de travail qui a mené une importante réflexion en amont. En outre, le Bureau a fait part d'un certain nombre de remarques.

A cet effet, **M. HALBOUT** fait remarquer que les Commissions ont été réduites à 5. Il rappelle que leur finalité est d'associer, en lien avec la Direction, les élus à un certain nombre de réflexions et de travaux stratégiques. S'agissant de la Commission dite « Pédagogie », **M. HALBOUT** rappelle que cette thématique est traitée spécialement et très régulièrement lors de chaque Conseil de la Faculté.

Les Commissions qui resteraient permanentes concerneraient dès lors :

- Le Budget,
- Les Ressources humaines,
- Les Systèmes d'information,
- Les Relations internationales,
- L'Immobilier.

M. HALBOUT rappelle que la genèse de ce « toilettage » était de réaffirmer la place centrale des Départements d'enseignement au sein de la Faculté des Sciences, qui demande aussi que :

- les Bureaux des Départements soient mis en responsabilité,
- qu'il y ait une bonne communication et plus largement, une vie démocratique dans tous les sens du terme au sein de la structure.

Ce point est clairement édicté dans les nouveaux Statuts.

M. HALBOUT rappelle par conséquent, qu'en fin d'année universitaire dernière, ont été votés les rapports d'activité de chaque Département afin de s'assurer notamment que les Bureaux étaient réunis, les Assemblées Générales étaient tenues et les priorités clairement validées par la communauté : le message est d'autant plus clair que la vie démocratique de la Faculté des Sciences doit se réaliser au sein de chaque entité des différents Départements d'enseignement.

Mme CISSE remarque que dans le projet de Statuts, il y a une erreur concernant un représentant étudiant élu : Julie DENIS est élue.

Par ailleurs, **Mme CISSE** note qu'il est mentionné dans le document que les élus étudiants ne peuvent donner procuration qu'à un élu étudiant : cela risque de poser un problème au niveau des différentes listes estudiantines.

M. HALBOUT propose d'enlever la mention « à tout autre représentant » et fait observer que cela était déjà mentionné dans les anciens Statuts.

M. BOUBY demande si le projet Statuts a vocation à être voté ce jour.

M. HALBOUT lui répond que c'est au Conseil, effectivement réuni ce jour, d'en décider.

M. BOUBY pense qu'il faut se donner encore un temps de réflexion avant de voter ce projet.

M. BOUBY fait part de l'avis du syndicat SUD Education qui est opposé à la mise en place des Commissions, qui apparaissent être des « Sur-Conseils » de la Faculté des Sciences. D'ailleurs, il remarque que personne ne veut s'investir pour réaliser le bilan de la mandature et qu'il en sera sans doute de même, pour siéger au sein de ces instances.

Pour **M. BOUBY**, la Direction de la Faculté soumet et le Conseil décide. Aussi, les Commissions ne vont qu'alourdir et rendre les choses plus complexes. Les élus de la Faculté doivent donner leur avis et participer. Actuellement, dans le cadre de la fusion entre l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2, des commissions ont été mises en place avec des élus nommés par le CA et les différents Conseils ; mais vu que les représentants syndicaux y sont en minorité, ils n'y sont jamais présents et on retrouve toujours les mêmes. Cela est anti démocratique. De surcroît, avec tout le travail actuellement réalisé par les personnels enseignants et BIATSS qui, force est de le constater, sont débordés, il ne leur sera pas possible de participer à ces Commissions.

Mme JOAB propose de ne pas voter le projet de Statuts ce jour car il ne constitue en l'état, qu'un document de travail. Il faut se laisser du temps afin que ce document puisse circuler au sein des Départements d'enseignement : cette démarche permettra, par la suite, de procéder à un vote suffisamment significatif.

M. HALBOUT explique que son souhait est qu'il y ait un débat lors de ce Conseil. Il entend les positions concernant les Commissions, même s'il ne partage pas tous les avis qui ont été formulés. Il estime que ces Commissions permettraient de mener un travail préparatoire. Leurs membres, issus de la Direction ou élus, n'ont pas vocation à en devenir des « professionnels ». Aujourd'hui, seule la Direction de la Faculté présente des textes et il trouve cela dommageable car le rôle du législateur, en l'occurrence du Conseil, est aussi de produire des propositions susceptibles d'être débattues et travaillées en amont. L'Assemblée ne devrait pas à avoir à se prononcer uniquement sur un vote pour ou un vote contre !

Ensuite, **M. HALBOUT** confirme les propos de **M. BOUBY** : quand un texte est présenté, le Conseil ne peut généralement se prononcer qu'en disant « oui » ou « non » ; cela s'avère insuffisant. Même s'il est présenté au Conseil des questions devant être entièrement et pleinement discutées, il n'en demeure pas moins que la meilleure manière pour les élus de s'emparer d'un texte ou d'un sujet est de le travailler en amont.

M. HALBOUT entend toutefois qu'il puisse s'agir d'un travail chronophage et qu'il puisse y avoir des difficultés à motiver les collègues pour participer à ces Commissions.

Concernant la représentation de ces Commissions, il appartiendra dès lors à la prochaine mandature de se prononcer sur le caractère représentatif. Avec la constitution du Groupe de travail et l'association du Bureau, **M. HALBOUT** rappelle que la Direction de la Faculté a veillé à ce qu'il y ait une représentativité effective des différents corps et élus afin de garantir une entière pluralité.

M. BOUBY rappelle que le texte ne lui convient pas du fait de la mise en place de ces Commissions : une UFR ne doit pas fonctionner comme cela !

Mme ROLLAND qui faisait partie du Groupe de travail sur les Statuts qui, et elle le rappelle, à la base ne devaient subir qu'un toilettage, précise qu'il a été demandé à ses membres de réfléchir à de nouvelles instances. Des réserves ont été émises sur certaines de ces propositions qui ont été par la suite et pour certaines d'entre-elles, néanmoins abandonnées.

Mme ROLLAND complète son propos en suggérant que soit proposée une décharge pour « rémunérer » les personnes qui s'investiraient dans les différentes Commissions de la Faculté.

M. HALBOUT lui répond en faisant expressément référence à l'existence de décharges pour les enseignants-chercheurs. Il pense cependant qu'il faut trouver, dans les Statuts, une manière de tenir compte de l'implication des personnels administratifs et techniques.

M. BOUBY lui rétorque qu'il est totalement opposé aux décharges. Seuls les enseignants-chercheurs bénéficient d'une décharge alors même que cela ne s'adresse pas aux BIATSS qui se trouvent en conséquence, lésés : ils sont seuls à travailler sur leurs postes et personne ne peut le faire à leur place !

M. BOUBY fait ensuite référence à l'information du syndicat SNPTES/AI UNSA concernant les primes des personnels administratifs et techniques et à la récente réponse du Président de l'Université Montpellier 2, expliquant que les « seuls BIATSS des services centraux avaient trop de travail » et que les autres qui « en avaient donc moins » les regardaient travailler !

M. BOUBY entend dénoncer la surcharge de travail par rapport aux Commissions car les personnels n'auront pas le temps de s'y investir. De ce fait, on y retrouvera toujours les mêmes qui pourront passer et faire voter les textes qu'ils souhaitent.

M. HALBOUT rappelle que les Statuts existent et qu'ils sont importants pour la vie démocratique de l'établissement. Dans un an, il n'y aura plus d'université de proximité ; le contexte de la gouvernance aura évolué.

Au-delà de l'intervention de **M. BOUBY** relative aux primes des personnels BIATS, pour **M. HALBOUT**, il est important de rappeler que les choses vont évoluer au sein de la Faculté des Sciences, surtout pour les personnels administratifs à qui il va être confié des responsabilités plus importantes. Il pense que cette mise en responsabilité incontournable pour la Faculté, qui se traduira par une surcharge de travail supplémentaire, doit obliger le Conseil et la Direction à prendre un certain nombre de décisions et à pleinement les assumer. Il est important que la Faculté ne fonctionne pas directement comme d'autres composantes de l'Université. Aussi, il pense que les questions de représentativité sont très importantes ; il faut donc travailler et ne pas renoncer à la Démocratie !

Après les propos de **M. BOUBY**, **M. HALBOUT** retient l'idée formulée que « si un élu n'a pas de temps, il subit les décisions. ». La réponse n'est-elle pas dès lors de savoir comment on peut pallier ce « dysfonctionnement » ?

Pour **M. GUIEU**, une personne qui veut s'investir dans un Groupe de travail ou une Commission, doit pouvoir le faire.

M. HALBOUT rappelle que tous les membres du Conseil peuvent participer au Bureau au sein duquel doivent perdurer une forte représentativité ainsi qu'une permanente transparence.

Mme CISSE demande si dans le projet de Statut, les modalités concernant les personnalités extérieures ont été modifiées.

M. HALBOUT lui répond qu'il n'y a aucun changement pour les personnalités extérieures.

M. HALBOUT propose de voter le projet de Statuts lors du prochain Conseil de janvier et demande aux Directeurs de département de le diffuser afin qu'il puisse être définitivement discuté.

M. BOUBY demande si les nouveaux Statuts seront votés partiellement ou dans leur totalité.

M. HALBOUT lui répond qu'il sera possible de procéder à un vote indicatif mais in fine, un vote formel de la totalité du texte devra être réalisé.

M. HALBOUT retient au final qu'il faudra se prononcer sur l'existence ou pas des Commissions et certainement sur d'autres points statutaires importants. Cette démarche ne pourra se faire qu'à la seule sollicitation des membres du Conseil.

4) DEMARCHE QUALITE DE LA FACULTE

M. HALBOUT demande à **Mme STRAUSS**, **M. FILALI MOUTEI** et **M. LEGUENNEC** de présenter la démarche Qualité de la Faculté.

M. LE GUENNEC informe l'Assemblée que cette réflexion porte essentiellement sur une amélioration des services de la Faculté ; l'objectif étant d'améliorer le service rendu aux usagers (étudiants, enseignants et personnels administratifs et techniques).

Pour **M. LE GUENNEC**, cette démarche requiert deux idées fortes essentielles :

- Elle ne doit pas constituer un « déversoir d'aigreur » de chacun ; elle doit être construite dans un esprit d'améliorations ;
- Pour qu'il y ait des améliorations, il faut des engagements réciproques entre tous les usagers de la Faculté.

Mme STRAUSS présente la démarche Qualité de la Faculté des Sciences de Montpellier - *ANNEXE 1* -.

Mme JOAB ne comprend pas pourquoi dans cette présentation, la qualité des services rendus par l'administration est séparée de la qualité des enseignements et de l'organisation de ses derniers. Elle prend l'exemple des examens durant lesquels les administration et enseignants doivent travailler ensemble.

Mme STRAUSS lui répond qu'en la matière, il y a un certain nombre d'actions qui incombent directement à l'administration, par exemple le suivi et la responsabilité logistique. Pour que l'administration puisse organiser efficacement les examens, les enseignants chargés de la surveillance doivent respecter un certain nombre de modalités. La responsabilité de leur mise en œuvre appartient à l'administration mais elle ne fait rien toute seule, elle travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs y compris les services centraux de l'Université.

Mme JOAB n'est pas d'accord avec l'analyse de **Mme STRAUSS**. Elle rappelle que l'organisation des examens fait aussi partie des missions des enseignants (la rédaction d'un sujet, la correction des copies, ...); ce n'est pas uniquement une mission de l'administration. Il ne faut pas séparer l'administration et les équipes pédagogiques. Aussi, pour **Mme JOAB**, il serait plus opportun de réfléchir de prime abord sur la nature des objectifs visés et ne pas séparer les choses de façon artificielle en édictant une 1^{ère} phase, une 2^{ème} phase, etc ... Elle craint que cela n'apparaisse comme une vision trop tranchée des choses.

M. GUIEU précise que dans le questionnaire d'évaluation général, il y a déjà beaucoup d'actions qui impactent les services centraux. Il s'inquiète en outre d'une éventuelle multiplication des questionnaires.

Mme STRAUSS précise que l'idée de séparer les deux axes a trait à une question de faisabilité alors même que cette démarche d'améliorations doit demeurer continue : il s'agit d'un plan qui se déroulera sur plusieurs années.

Mme STRAUSS note la réflexion de **M. GUIEU** concernant les enquêtes.

Mme STRAUSS précise qu'il est possible de lister les actions qui ont déjà été menées et d'en faire une évaluation.

Mme JOAB pense qu'il y a un problème important avec ce fonctionnement et s'étonne ainsi que le résultat des enquêtes ne puisse être publié qu'en juillet 2014. Il est important que l'ensemble des communautés soit informé des travaux au fil du temps et que cela soit, par exemple, accessible depuis le site web de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme STRAUSS lui répond qu'effectivement, il faut que l'état d'avancée des travaux soit disponible aux différents publics.

Pour **M. BOUBY**, la mise en œuvre d'une démarche Qualité est véritablement une bonne chose mais avant de l'initier, il faut s'interroger sur les moyens humains et financiers compte tenu du travail supplémentaire que cela va produire. Il rappelle que les personnels sont totalement débordés et qu'actuellement, chaque semaine, beaucoup « craquent ».

M. BOUBY est opposé au fait de mettre en place cette démarche Qualité avec les moyens contraints actuellement constatés au sein de la Faculté.

M. HALBOUT partage l'analyse de **M. BOUBY** sur la nécessité des moyens : les demandes ont été formulées auprès de la tutelle. D'ailleurs, la Faculté des Sciences a été récemment secondée en la matière, notamment par la stabilisation de personnels qui étaient en situation de précarité administrative.

Aujourd'hui, pour **M. HALBOUT**, la Faculté n'a certes pas les moyens de fonctionner idéalement et force est de constater, que le but de cette démarche ne sera pas de tout corriger : elle permettra néanmoins d'alerter utilement les différentes tutelles sur les besoins vitaux devant être alloués à son bon fonctionnement.

M. MONERIE fait observer qu'il séparerait la problématique des moyens humains supplémentaires nécessaires à l'amélioration des missions des services, des moyens dédiés au suivi de cette démarche Qualité.

Sur le vocable Qualité en lui-même, **M. MONERIE** pense qu'il peut effectivement engendrer de nombreuses contraintes ; aussi, il faut prioritairement privilégier une démarche de professionnalisation et de mise en place de procédures qualifiantes et/ou de bonnes pratiques.

Mme CISSE adhère aux différentes remarques formulées. Elle ajoute qu'elle considère que cette initiative peut s'avérer importante pour la Faculté tout en demandant que les enquêtes soient rapidement publiées afin que le plus grand nombre puisse y avoir accès. Elle conclue en confirmant le manque de moyens alloués à la Faculté et entend « tirer la sonnette d'alarme ».

M. HALBOUT confirme qu'il subsiste un problème de « surchauffe générale » sur l'Université Montpellier 2 et observe que de nombreuses réformes ont été mises en place au sein de l'établissement.

Pour **M. HALBOUT**, il faut trouver le bon rythme et éviter cette « surchauffe ».

M. HALBOUT indique que la finalité de cette enquête doit permettre à terme, d'identifier précisément les missions de la Faculté des Sciences, ne serait-ce qu'au vu des moyens qui sont les siens et il répète en ce sens, qu'il conviendra de dégager des priorités pour assurer un fonctionnement satisfaisant pour toute la communauté.

M. BRUGUIERES acquiesce aux propos tenus concernant la problématique des moyens. Il pense que ces dernières années, la Faculté a connu trop de crises dans son fonctionnement. Néanmoins, cette idée d'être à l'écoute des usagers est véritablement novatrice : jusqu'alors, les services prenaient certes des initiatives pour améliorer l'activité mais sans que cela relève d'une demande des usagers. Ceux-ci doivent avoir leur mot à dire sans avoir le sentiment de toujours subir les choses : cette démarche Qualité n'en sera que mieux comprise et pourra rendre la communauté de la Faculté plus patiente.

M. HALBOUT retient le fait qu'il faudra rendre compte régulièrement auprès des membres du Conseil, de l'état d'avancement de la démarche Qualité et par voie de conséquence, des retours des usagers.

M. HALBOUT souhaite à cet effet qu'une présentation formalisée soit réalisée lors du Conseil de février.

M. HALBOUT propose qu'un Groupe de travail soit constitué pour réfléchir à la manière dont sera présentée l'enquête. Il demande à ce que **M. GUIEU** en soit membre.

M. GUEVELLOU précise que la démarche Qualité a été présentée aux Chefs de service de la Faculté. Ce projet a été validé par l'ensemble et un certain nombre de collègues se sont d'ores et déjà positionnés afin d'y participer très activement.

M. GUEVELLOU pense que cette initiative, véritablement novatrice, doit être regardée comme un outil. La démarche Qualité propose toute une panoplie d'outils d'aide (enquête, analyse, méthode, suivi-contrôle, ...). Toutefois, un outil Qualité seul ne saurait résoudre tous les problèmes de la Faculté des Sciences de Montpellier ; c'est pourquoi, après avoir enquêté, il appartiendra d'analyser son fonctionnement afin de rechercher les causes de dysfonctionnements et choisir une solution afin d'y remédier. Il ajoute que la démarche Qualité a d'abord une vocation pédagogique.

M. GUEVELLOU conclut son propos en considérant que pour répondre à une qualité de service, la première des actions pourrait être de mutualiser et capitaliser les expériences des services administratifs et des Département d'enseignement.

M. HALBOUT remercie **Mme STRAUSS**, **M. FILALI MOUTEI** et **M. LEGUENNEC** pour leur présentation.

5) PRESENTATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES 2014

M. HALBOUT indique que la Direction de la Faculté présente comme chaque année au Conseil, un état des lieux des différents projets pédagogiques.

M. HALBOUT rappelle que lors de la dernière discussion budgétaire, le Conseil a tenu à afficher une double provision relative aux projets pédagogiques :

- une ligne de 150 000 € affectés aux projets pédagogiques,
- une ligne complémentaire de 80 000 € de taxe d'apprentissage dédiée à des projets pédagogiques

La somme totale permettra d'abonder une petite moitié de l'ensemble des demandes remontées.

M. HALBOUT présente la méthodologie : la Direction de la Faculté procède à une évaluation des projets non prioritaires qui peuvent en conséquence être reportés dans le temps ; De nombreux projets étant remontés, certains qui n'étaient pas une priorité l'an dernier pourraient le devenir dès cette année.

M. HALBOUT précise que la liste des 54 projets pédagogiques présentés, est disponible sur l'ENT. Ce nombre démontre bien la richesse pédagogique mise en œuvre par les équipes de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions relatives à ce cadrage. Les propositions seront présentées lors du Conseil du 15 janvier prochain.

En l'absence de remarque de la part des membres du Conseil, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant.

6) POINT SUR LES SYSTEMES D'INFORMATION

M. HALBOUT donne la parole à **Mme CAMBRIERES**, Responsable DDP/DSI et **M. HOFFMANN**, Chargé de mission APOGEE au sein de la Faculté.

M. CAMBRIERES se présente à l'Assemblée en précisant qu'elle est en poste, en qualité d'Ingénieur, à la DSI depuis 6 semaines.

M. HALBOUT souhaite revenir sur les interfaces informatiques ROF et E-candidat. Tout en s'adressant à **Mme CAMBRIERES**, il précise que la Faculté des Sciences a trouvé à la DSI des interlocuteurs précieux. Le message que souhaite adresser la Faculté, que ce soit pour les systèmes d'information et plus généralement, pour le fonctionnement de ses services, est qu'elle demeure partie intégrante de l'Université de Montpellier. A ce titre, la Faculté a des besoins et elle entend faire confiance à la DSI pour y répondre.

M. HOFFMANN présente les interfaces ROF et E-candidat - *ANNEXE 2* -.

M. HOFFMANN précise à l'auditoire que l'application informatique E-candidat, mise en place aussi à l'Université de Montpellier 1, n'est pas développée directement par la DSI de l'UM2, qui demeure néanmoins le service interlocuteur de la Faculté. A la rentrée 2014, une version nouvelle sera mise en place pour les Universités de Montpellier 1 et rennaises. Il souhaite que par la suite, la Faculté des Sciences puisse disposer de cette version à la condition toutefois, qu'elle soit compatible avec tous ses systèmes d'information.

M. HALBOUT note que la réflexion sur les systèmes d'information est menée en toute transparence et ce, il entend le rappeler, afin de pouvoir répondre le plus précisément aux attentes des usagers de la Faculté.

Suite au courriel adressé aux enseignants, **M. GUILLET** prend la parole et souhaite connaître le pourcentage d'UE renseignées dans ROF.

M. HOFFMANN lui répond qu'il serait, à ce jour, d'environ 30%.

M. GUILLET se demande s'il est envisageable d'arriver à 100%.

M. HOFFMANN espère qu'avec le LMD4, la récupération des informations amènera à 100% des données dans ROF.

M. GUILLET suppose que ce qui a été transmis au ministère s'agissant du LMD4, se remplira « tout seul » dans ROF et qu'il ne restera à effectuer que des mises à jour.

M. HOFFMANN précise que si tel est le cas, **M. CAMACHON** de la Direction des Etudes, se chargera d'effectuer ces mises à jour.

M. HALBOUT souligne le fait que les enseignants pourraient être d'autant plus agréablement surpris par l'outil qu'il sera procédé, avant le déploiement, à une phase de test comme cela avait été expressément demandé.

Mme ROLLAND s'interroge sur la présence d'un point d'interrogation sur le schéma de la dernière diapositive relative aux candidats et faisant apparaître la phrase suivante : « *Que va-t-il se passer après la discussion avec les étudiants en décembre ?* ».

M. HOFFMANN lui répond que lorsqu'il a rédigé cette présentation, il ne savait pas encore qu'une nouvelle version de l'application était en préparation au sein de l'Université de Montpellier 1. Aussi, il comptait mener une discussion avec les étudiants utilisateurs d'E-candidat pour connaître leurs difficultés et apporter les améliorations appropriées.

Néanmoins, **M. HOFFMANN** précise que quand bien même cette nouvelle version serait en préparation, il entend cependant consulter les étudiants.

Mme ROLLAND explique qu'elle a déjà eu cette démarche auprès des étudiants afin de les entendre sur leur vécu avec l'interface E-candidat. A priori, ils n'auraient pas rencontré de souci, si ce n'est quelques bugs informatiques.

Mme CAMBRIERES précise que s'agissant d'E-candidat, la DSI est pris entre deux feux : le cahier des charges proposé par la Faculté des Sciences et l'impératif de pouvoir répondre le plus efficacement possible à l'urgence. Elle considère que tout le monde se met en difficulté pour répondre aux demandes de la Faculté car l'Université de Montpellier 1 et 2 fusionnent alors même que l'UM1 développe E-candidat au plan national. Cela est d'autant plus délicat que les outils ne sont pas encore communs. **Mme CAMBRIERES** rappelle dès lors que la DSI a produit un outil de dématérialisation pour la Faculté alors qu'une nouvelle version va être mise en test dès le mois de janvier. Lors de la fusion en janvier 2015 avec l'Université de Montpellier 1, la première version d'E-candidat sera encore utilisée ; parallèlement, et il convient de le préciser, la version 2 le sera dans 20 universités françaises.

M. TOURAINE n'espère pas que les seules observations de l'université de Montpellier 1 soient prises en compte lors de la fusion avec notre Université. Aussi, peu importe qu'E-candidat soit employé par 20 universités, il est impératif de « fusionner » tous les avis et remarques relatives à E-candidat.

M. AYRAL demande si la date d'ouverture d'E-candidat est connue.

M. HOFFMANN lui répond que l'ouverture est prévue pour avril 2014.

M. BAISSAC demande si les 20 universités qui ont pris E-candidat sont principalement des établissements de Médecine et si tel est le cas, les demandes risquent d'être différentes de celles formulées par la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT confirme que toutes les universités et composantes n'ont pas les mêmes contraintes : La Faculté ne modifiera pas sa pédagogie pour s'adapter aux seules entraves informatiques !

M. HALBOUT remercie **Mme CAMBRIERES** et **M. HOFFMANN** pour leur intervention.

7) POINT SUR LES FORMATIONS

a- **CAPET BGB**

M. HALBOUT invite **M. CHILLET**, Responsable du CAPET BGB à présenter cette formation aux membres du Conseil.

M. CHILLET se présente à l'Assemblée comme PRAG, nommée depuis septembre 2013 au sein du département Biologie-Mécanismes du Vivant de la Faculté. Il a pour mission la mise en place du master 1 Métier d'Enseignement, de l'Education et de la Formation, (MEEF).

M. HALBOUT précise que la venue de **M. CHILLET** a été souhaitée par la mise en place du CAPET.

M. HALBOUT indique que la demande d'ouverture de cette formation émane conjointement du rectorat d'Académie et de la Faculté, considérant que la formation des futurs enseignants est une priorité.

M. CHILLET présente la formation - *ANNEXE 3* -.

Mme ROLLAND demande si le coût de cette formation a été évalué.

M. CHILLET lui répond que le H/E équivaut à 20 étudiants pour 420 heures d'enseignement.

M. HALBOUT précise que **M. CHILLET** a par ailleurs d'autres missions que ses seuls enseignements.

Mme JOAB souhaite savoir comment et par qui la création de cette formation a été initiée.

M. HALBOUT lui répond que la décision a été prise en Conseil de la Faculté ; mais, il souhaite laisser la parole à **M. TOURAINE**, Directeur du département Biologie-Mécanismes du Vivant, afin qu'il présente la genèse de ce projet pédagogique.

M. TOURAINE précise qu'il s'agit effectivement d'une demande de son Département mais aussi de la Faculté des Sciences et des services académiques. Pour ce faire, il considère que deux contraintes prioritaires devaient être prises en compte :

- l'aspect financier bien évidemment,

- l'aspect stratégique compte tenu du fait que le Département a la volonté de dispenser une Offre de formation complète en Biologie (Biologie Santé, Biologie Agronomie et Biologie Environnement Ecologie) ainsi que des formations d'enseignement sur l'ensemble des métiers de la Biologie. La situation dans le domaine de la préparation à l'enseignement en Biotechnologies est qu'il n'existe en France, qu'une seule très bonne prépa à Créteil. L'objectif est donc de faire une place à Montpellier et de devenir par là-même, l'un des deux centres de formation en Biotechnologies.

M. NOBILI souhaite connaître la motivation précise des services académiques.

M. HALBOUT lui répond qu'aujourd'hui, force est de constater qu'il y a de plus en plus de postes aux concours et de moins en moins d'étudiants. Le Rectorat a par conséquent demandé un appui afin de pourvoir l'ensemble de ces postes par des candidats de qualité. Cette question se pose aussi pour les Mathématiques, domaine dans lequel il y a plus de postes que de candidats.

M. BAISSAC demande si les causes de la disparition des autres prépas sont connues.

M. CHILLET lui répond qu'au moment de la masterisation, les prépas ont mutualisé les UE avec d'autres M1 ; ce dispositif a eu pour résultat d'augmenter le taux d'échec. Il en veut pour preuve l'exemple de la Faculté de Marseille qui l'an dernier, disposait de 24 étudiants pour un seul reçu.

M. HALBOUT explique que chaque ville universitaire a ses priorités : pour le campus de Toulouse, il s'agit du Spatial. Pour la Faculté des Sciences de Montpellier, 2/5^{ème} des étudiants se sont orientés vers les disciplines SVT, par ailleurs fortement représentées dans les UMR. Cela doit donc permettre de dégager des stratégies montpelliéraines propres aux SVT : ce n'est pas le cas de toutes les Facultés françaises !

M. HALBOUT cite par ailleurs le CAPLP Math-Sciences qui est important pour l'établissement mais cette formation privilégie la mutualisation des enseignements compte tenu de son flux d'étudiants insuffisant.

Mme TILLARD demande s'il est prévu des quotas d'étudiants montpelliérains.

M. CHILLET lui répond qu'effectivement, il faudra à terme effectuer des choix.

M. HALBOUT répond que la politique de la Faculté est suffisamment explicite : un étudiant de L3 doit se voir proposer une poursuite d'études en M1. Pour les étudiants de la Faculté, cette proposition doit être en adéquation avec leurs connaissances et compétences. Les étudiants des licences de l'établissement seront donc pris en priorité, pourvu que l'on soit convaincu qu'ils seront à même de suivre !

M. HALBOUT demande que le Conseil de la Faculté puisse, au travers d'un vote, soutenir la formation CAPET BGB.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 20

Le Conseil soutient le CAPET BGB.

M. HALBOUT remercie **M. CHILLET** pour son action.

b- Vote de Convention

M. HALBOUT informe les membres du Conseil qu'il lui appartient de se prononcer sur deux conventions :

b.1- Convention L3-Chimie Prépa DNO

M. HALBOUT indique que **Mme ROLLAND** a alerté le Bureau sur les conditions de mise en œuvre de la convention L3-Chimie Prépa DNO : en effet, les collègues de la Faculté de Pharmacie de Montpellier montrent un certain désengagement ainsi qu'un manque de soutien pour cette préparation.

M. HALBOUT rappelle que dans le cadre du LMD4, la formation DNO ne sera ouverte qu'en L3.

Mme ROLLAND rappelle les éléments de contexte. Suite au départ à la retraite de l'ancien responsable de l'Ecole de d'Oenologie de l'UM1, il y a eu un certain manque d'information lors de l'arrivée de la nouvelle équipe. Elle espère néanmoins que les problèmes vont se résoudre rapidement.

M. HALBOUT précise qu'au travers de cette convention, existe l'engagement des collègues de Pharmacie à participer pleinement et activement à cette formation.

Mme CISSE s'étonne du nombre d'étudiants pouvant s'inscrire en L3 qui se chiffre à 23.

M. HALBOUT explique qu'il s'agit d'une « préparation à la préparation DNO » : ainsi ; il faut que le flux entrant corresponde au flux sortant car ces étudiants vont poursuivre leurs études au sein de la Faculté de Pharmacie. La Faculté des Sciences ne peut donc pas prendre plus d'étudiants que ce qu'absorbera Pharmacie.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de voter la convention L3-Chimie Prépa DNO :

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention L3-Chimie Prépa DNO recueille un avis favorable de la part du Conseil.

b.2- ENSBAMA

M. HALBOUT invite **Mme FICHARD-CARROLL**, enseignante au sein de l'UE de Culture générale Art et Sciences de la Faculté des Sciences, à venir présenter la Convention ENSBAMA.

Mme FICHARD-CARROLL explique que dans le cadre de son UE, elle souhaite développer des partenariats avec des collectivités et des institutions culturelles montpelliéraines. A cet effet, elle propose de conventionner avec l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Montpellier Agglomération (ENSBAMA) ; ce partenariat se traduira par une jonction entre des chercheurs de l'Université de Montpellier 2 et des artistes de l'ENSBAMA, organisés en duos sur les thématiques Arts et Sciences : un chercheur et un artiste. Plus précisément, elle souligne que cette convention a pour objectif de présenter et de faire participer les étudiants de l'UE Art et Sciences aux conférences d'un professeur de l'ENSBAMA. Parallèlement, les étudiants de cette Ecole pourront venir suivre les cours dispensés par ses soins, sur la créativité en Neurosciences.

Mme FICHARD-CARROLL précise que cette convention n'occasionnera pas de frais à la charge de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT demande aux Conseillers de voter la convention.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 21

La convention ENSBAMA recueille un avis favorable de la part du Conseil.

c- Inscription dans les Masters Enseignements

M. HALBOUT informe l'Assemblée que le document de cadrage est disponible sur l'ENT. Celui-ci traite d'un cas particulier se situant à la lisière entre les Formations initiale et continue.

M. HALBOUT rappelle que la Formation continue est gérée par le CREUFOP-UM2 qui en l'occurrence, émet une facture dont le salarié d'une entreprise supporte financièrement une partie de la charge. S'agissant des enseignants de l'Education nationale, le cas de figure est différent car l'employeur public paie « en nature », dans le cadre de la Formation continue, en mettant à disposition certains personnels. Ce partenariat avec le rectorat d'Académie se traduit donc par le fait que ce dernier ne peut pas participer aux frais d'inscription : sa participation financière équivaut donc à une mise à disposition d'enseignants qui ont vocation à contribuer « gratuitement » aux prépas concours CAPES externes et AGREG internes et externes.

En conséquence, **M. HALBOUT** demande aux Conseillers de formaliser le fait que les étudiants qui sont actuellement en poste au sein de l'Education nationale ne payent que les frais d'inscription classiques, sans avoir à honorer des frais supplémentaires induits par le CREUFOP.

M. REBOUL demande si cela concerne uniquement les inscriptions sur les Masters d'Enseignement et non pas, l'ensemble des formations M.

M. HALBOUT lui répond qu'il s'agit uniquement des parcours liés aux Masters d'Enseignement.

M. HALBOUT demande aux Conseillers d'approuver les modalités d'inscription au Master d'Enseignement pour les étudiants en formation au sein de l'Education Nationale.

Votants : 23 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 23

La disposition recueille un avis favorable de la part du Conseil.

d- Point sur les réflexions du groupe de travail « Accueil en L1 »

M. HALBOUT demande à **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe Coordination des Licences de présenter un point d'étape relatif aux réflexions émanant du groupe de travail « Accueil en L1 ».

Mme DEGOLS explique que le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises durant cette année universitaire. Un document disponible sur l'ENT, a été présenté aux responsables de mention.

Mme DEGOLS présente le compte rendu du Groupe de travail - *ANNEXE 4* -.

M. GUIEU estime que concernant le tutorat et le soutien en Mathématiques, la Faculté ne « gagnera rien », il s'agit d'une « économie de bouts de chandelles ». Les étudiants faibles ne peuvent être confiés à des tuteurs ; il faut les mettre devant des enseignants expérimentés.

Mme JOAB fait observer qu'il y a beaucoup d'étudiants « fantômes » alors que la priorité de la Faculté des Sciences demeure dans le fait que les étudiants assistent pleinement aux enseignements.

M. HALBOUT note que les statistiques montrent que la moitié des étudiants qui s'inscrivent en L1 ne continuent pas en L2 et qu'ils ne redoubleront donc pas ! Il rappelle toutefois que l'Université a un rôle social à jouer auprès de la jeunesse.

Pour **M. LEMOIGNO**, l'application IP Web permet aux étudiants qui ont effectués leurs inscriptions administratives juste après le baccalauréat, de s'inscrire en connaissance de cause : la plupart savent où ils veulent aller. En outre, les supports vidéo de la DUN en ligne sur le site web présentant les mentions enseignées, existent et sont suffisamment clairs. Il suffit donc de faire les choses « industriellement » pour les étudiants qui savent où ils veulent aller, il n'est pas nécessaire de perdre du temps avec eux : ils connaissent leur projet !

Par ailleurs, **M. LEMOIGNO** ajoute que nous ne pouvons pas continuellement inviter les étudiants à venir s'inscrire à la Faculté en leur disant qu'on leur dispensera à tous, une formation. La Faculté des Sciences ne l'offre qu'à 50% d'entre eux. Pour l'autre moitié, ils la quitteront après une année et feront, il faut le souhaiter, autre chose. Au lieu de leur mentir, il faut leur dire qu'ils vont avoir un semestre intense de cours et de TD : ceux qui suivent pourront continuer, les autres devront se réorienter.

Pour **M. HALBOUT**, il ne faut pas perdre les étudiants qui viennent à la Faculté avec l'envie de véritablement travailler ; il faut donc leur offrir de bonnes conditions de travail.

Mme ROLLAND demande si l'on connaît le nombre d'étudiants inscrits à la Faculté qui ont finalement passé les concours en Pharmacie.

Mme DEGOLS lui répond qu'en 2011, 200 étudiants avaient présenté ce concours.

Mme CISSE pense qu'une grande majorité de bacheliers ne savent pas ce qu'ils souhaitent faire et se décident uniquement après les présentations des différentes mentions d'UE, notamment lors de la semaine de pré- rentrée. Elle indique qu'il est d'ailleurs indispensable de maintenir les inscriptions ouvertes après le 15 septembre.

Mme DEGOLS précise qu'il s'agit de stopper les seules inscriptions administratives le 15 septembre et non, les inscriptions pédagogiques. Il serait idéal que les étudiants s'inscrivent quasi simultanément, administrativement et pédagogiquement, cela éviterait sans doute un certain nombre de problèmes.

M. LEMOIGNO ajoute qu'il ne faut pas « considérer » que les petites minorités ; il faut faire en sorte que tout fonctionne bien pour 90% des étudiants et seulement par la suite, s'occuper des 10% restants. Il ne faut pas se disperser et faire des choses qui ne serviraient à rien. Il faut envisager que ceux qui s'inscrivent après le 15 septembre ne resteront pas.

M. HALBOUT rappelle qu'il ne faut pas décourager les étudiants qui viennent à la Faculté après avoir mûris un projet. Il ne faut toutefois pas effectivement mentir aux étudiants !

Mme CISSE ne pense pas que les cours dispensés en amphi pour les Licences 1^{ère} année, soient une bonne solution. En amphi, les étudiants se retrouvent livrés à eux même. Elle rappelle que les bacheliers, dans leurs établissements, avaient précédemment cours dans des salles de classes identiques aux salles de TD et TP.

M. HALBOUT lui répond que faire cours en salles de TP et TD n'est pas concevable car il y a un manque évident de moyens logistiques et humains.

Pour **M. GUIEU**, il faut sortir de l'éternel manichéisme cours-TD intégrés vs cours magistraux en amphithéâtre. Il rappelle qu'il y a différents publics et qu'il faut faire en fonction et selon le type de formations : par exemple un cours/TD intégré de mathématiques conviendrait mieux à un futur biologiste alors que pour un futur mathématicien un cours magistral de mathématiques en amphithéâtre sera plus adapté.

M. HALBOUT pense qu'au 1^{er} semestre, il faudra rationaliser : aussi, à la demande des équipes pédagogiques des Départements, la Faculté devra proposer un cadrage.

e- Offre de formation - Master

M. HALBOUT excuse **M. NOBILI** qui devait intervenir et qui a dû s'absenter.

M. HALBOUT précise que les documents sont à disposition sur l'ENT : La Charte des Masters et leur cadrage national sont disponibles depuis le mardi 10 décembre dernier.

M. HALBOUT estime qu'il y a toujours des problèmes pour les Masters Eau et Géosciences. La Faculté proposera en conséquence au Ministère les intitulés suivants : « Science de l'Eau » et « Sciences de la Terre ».

Concernant les UE d'Anglais qui ne sont pas compensables, **M. HALBOUT** explique qu'il sera proposé une Certification obligatoire en Anglais TOIC en laissant les UE d'Anglais compensables.

Enfin, **M. HALBOUT** informe le Conseil que s'agissant de l'obligation d'avoir un tronc commun de 30 ECTS, la Faculté demandera à ce qu'il y ait un bloc de connaissances et pas uniquement, en termes d'UE mutualisées.

f- Pratique sportive

M. HALBOUT accueille à nouveau **Mme FICHARD-CARROLL** en qualité de Vice-Présidente déléguée à la vie sociale et culturelle des campus ainsi que **M. LE MENN**, Professeur d'EPS.

Mme FICHARD-CARROLL explique qu'elle a été alertée au sujet de la disparition du Sport en tant qu'UE de Culture générale. Elle remercie la Faculté des Sciences d'avoir porté une réflexion sur la manière de considérer le Sport à l'Université Montpellier 2. Le souhait de la Gouvernance de l'établissement est d'inciter les étudiants à pratiquer une activité sportive. D'ailleurs, dans certaines composantes, des points de bonification sont d'ores et déjà attribués aux étudiants qui pratiquent un sport.

Mme FICHARD-CARROLL remercie donc **Mme DEGOLS** et **M. GUEVELLOU** pour leur rédaction d'un cadrage visant à inciter les étudiants à pratiquer une activité sportive.

M. HALBOUT précise que ce document est disponible sur l'ENT.

M. HALBOUT souligne que la Faculté a voulu mieux reconnaître les Sportifs de Haut Niveau (SHN) inscrits sur liste ministérielle en leur donnant une bonification de 0,4 car ils participent activement à la reconnaissance de la Faculté des Sciences de Montpellier, tout en s'impliquant parallèlement dans leurs études. Il est donc important de les accompagner. Pour les autres sportifs, c'est l'équipe pédagogique qui déterminera la bonification.

En supplément, **M. HALBOUT** souhaite saluer la nomination de **M. LE MEN**, nouveau professeur au sein du SUAPS UM2 qui, comme il s'en est confié, a le désir que mette en place de nouvelles activités sportives tournées vers la mer.

M. HALBOUT indique aux Conseillers que s'ils approuvent ce cadrage des pratiques sportives des étudiants, il sera intégré directement dans les futures MCC de la Faculté.

M. HALBOUT remercie **Mme FICHARD-CARROLL** et **M. LE MENN** en insistant sur le fait que le Sport doit avoir pleinement sa place au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Il souhaite aussi associer à ses remerciements, **Mme DEGOLS** et **M. GUEVELLOU** pour leur implication sur ce dossier.

8) PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR LA MOTIVATION DES ETUDIANTS

M. HALBOUT présente **Mme PAPET**, Enseignant-chercheur à l'IUT de Montpellier qui souhaite présenter aux membres du Conseil, un projet d'enquête relatif à la motivation des étudiants. Il indique que ce questionnaire a été rédigé à l'initiative de **Mme PAPET** et **Mme CASSIGNOL-BERTRAND**, enseignante, elle aussi, à l'IUT de Montpellier - *ANNEXE 5* -.

M. HALBOUT précise que la finalité de cette enquête est de cerner les attentes des étudiants au vu des attentes des professionnels susceptibles de les recruter ; qu'en outre, elle pourra permettre à la Faculté des Sciences de mieux connaître le profil de ses étudiants arrivant en 1^{ère} année, leur passé mais aussi les motifs qui les ont amenés à s'inscrire à la Faculté.

Pour **M. HALBOUT**, il faut inciter très fortement les étudiants à découvrir et renseigner cette enquête, notamment lors de leur inscription afin d'obtenir une coloration statistique la plus exhaustive possible.

Mme PAPET explique que dans ce document, deux études ont été associées : l'une s'adresse aux étudiants, l'autre concerne les enseignants. Ces deux populations sont néanmoins en relation permanente : ces enquêtes doivent donc être menées en coordination.

Mme JOAB pense qu'il manque une caractéristique importante dans ce questionnaire qui est de connaître le nombre d'heures de référentiel. Elle se demande dès lors de quelle manière cette enquête sera exploitée.

Mme PAPET lui répond que cette étude exploratoire sera publiée anonymement et que néanmoins, les résultats seront présentés en Conseil.

Mme JOAB souhaite obtenir des informations plus précises sur la manière dont ces résultats pourront être exploités. Elle fait référence à l'actualité et à la présentation de l'enquête réalisée sur le « Mal être au Travail » des personnels de l'Université de Montpellier 2.

Mme PAPET admet que ces deux études peuvent être corrélées dans leur restitution.

Pour **Mme PAPET**, l'idée principale est cependant que la motivation et la réflexion sur les pratiques pédagogiques sont étroitement liées.

M. HALBOUT demande s'il est possible de connaître les conclusions présentées au Conseil de l'IUT de Montpellier.

Mme PAPET lui répond que cette enquête se déploie actuellement au sein de l'IUT. Il se dégage toutefois une tendance laissant à penser que les enseignants chercheurs sont plus « motivés » que les PRAG.

M. HALBOUT en déduit que pour être motivé, il faut continuer à avoir du temps pour poursuivre ses travaux de Recherche !

Mme PAPET veut rester prudente et rappelle qu'il s'agit d'une première tendance, non vérifiable à ce jour.

Mme PAPET revient sur le fait qu'après avoir travaillé sur l'étude de la motivation des étudiants, beaucoup d'échanges avec les collègues sont intervenus sur la méthodologie qui n'est, au demeurant, pas simple à mettre en œuvre. L'idée est de questionner les étudiants, avant qu'ils ne candidatent à l'IUT de Montpellier. Pour la Faculté des Sciences, le temps - 1 est de mettre un lien sur l'application Post Bac afin que les étudiants qui y candidatent, puissent répondre au questionnaire. Cela permettra de mieux connaître le profil motivationnel des étudiants qui choisissent la Faculté des Sciences de Montpellier ; le temps 0 est celui de leur inscription ; le temps 1 durant le mois de septembre correspond à l'identification des démissionnaires ; le temps 2 colle à l'inscription en L2.

Mme PAPET insiste sur le fait qu'il est important que les étudiants puissent répondre au questionnaire de manière à ce qu'il soit possible d'avoir une réflexion transversale et longitudinale durant tout leur cursus en L.

M. HALBOUT projette aux membres du Conseil l'enquête en ligne.

M. HALBOUT précise qu'il trouve la démarche intéressante et qu'il est important d'inciter, pour ne pas dire de contraindre les étudiants à répondre à cette enquête ; tel ne peut pas être le cas des enseignants néanmoins.

M. HALBOUT indique qu'un mail institutionnel sera adressé aux étudiants et aux enseignants dès que l'enquête aura été testée.

M. HALBOUT remercie **Mme PAPET** pour son initiative et sa venue lors de ce Conseil de la Faculté des Sciences.

9) QUESTIONS DIVERSES

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a des questions diverses ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation et les invite à la prochaine séance qui se réunira en **SALLE DES ACTES, LE MERCREDI 15 JANVIER 2015, A PARTIR DE 08H30.**

La 5^{ème} séance - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier est levée à 12h40.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND

Annexe 1 - Démarche qualité



DEMARCHE QUALITE

B. STRAUSS
H. FILALI MOUTEI

décembre 2013




PREALABLES COMMUNS

Des valeurs partagées :

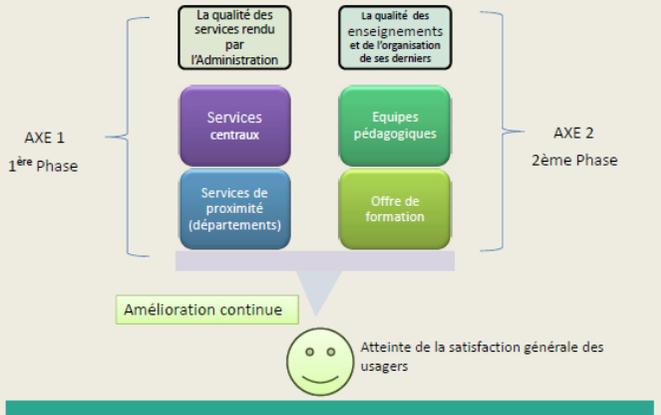
- La **satisfaction** des usagers
- Le **bien être** et la **valorisation** du travail des personnels
- La **modernisation** et l'**amélioration continue** du service **pour tous** et **par tous**

Définition :

Approche organisationnelle, **démarche** progressive et **participative** issue et portée par une volonté politique forte de la direction en vue de proposer un ensemble d'actions pour **développer la satisfaction générales de ses usagers directs (étudiants) et indirects (personnels)**.



LA QUALITE A LA FDS



The diagram illustrates the quality approach at FDS, structured into two axes:

- AXE 1 1^{ère} Phase:**
 - La qualité des services rendu par l'Administration
 - Services centraux
 - Services de proximité (départements)
- AXE 2 2^{ème} Phase:**
 - La qualité des enseignements et de l'organisation de ses derniers
 - Equipes pédagogiques
 - Offre de formation

Amélioration continue

Atteinte de la satisfaction générale des usagers



ELEMENTS DE CONTEXTE

- Finalisation de la restructuration des services administratifs centraux de la FDS avec accompagnement des services par un prestataire / consultant extérieur depuis juin 2013 dans le but de répondre à l'objectif Qualité
- Restructuration en cours des services administratifs de proximité (départements)
- Réduction globale de la précarité => Stabilisation des personnels administratifs et techniques depuis 3 ans
- Création du service communication, déploiement d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau site web
- Rédaction et communication de fiche procédures
- Mise en place de la « Boîte à outils »
- Mise en place du réseau des secrétaires et des groupes de travail thématiques
- Perspective de la fusion (mise en place de la démarche qualité amorcée à l'UM1)
- Mise en perspective de la mise en œuvre du LMD4



DECLINAISON OPERATIONNELLE - AXE 1

Différentes étapes :

- Formalisation de l'état des lieux des procédures et actions => **analyse de l'existant**
- *Tableau de synthèse*
- Sollicitation des différents acteurs => **analyse des attentes et priorité en matière d'amélioration**
- *Enquêtes par questionnaire*
- Analyse des écarts, définition des actions correctives, définition du **plan d'action pluriannuel** et des étapes d'évaluation
- Rédaction des chartes Qualité => **engagements réciproques**
- **Certification** (permettant d'afficher la qualité de prestations performantes répondant à des normes reconnues au niveau national et international)



OBJECTIFS SPECIFIQUES DE L'ENQUETE – AXE 1

- Permettre aux différents publics (usagers et personnels), qui contribuent et/ou bénéficient du service rendu par l'Administration de la FDS d'émettre des propositions hiérarchisées par ordre de priorité, en vue de son amélioration continue
- Mettre en perspective ces résultats pour définir les actions futures (amélioration, actions correctives) au regard des différentes contraintes
- 1 outil = enquête par questionnaire / 3 enquêtes / 3 publics :
 - Étudiants
 - Enseignants
 - BIATSS



CE QUE L'ENQUETE NE SERA PAS...

- Une enquête d'évaluation sur les conditions de vie au travail des personnels...mais elle doit contribuer à développer un cadre favorisant le bien être professionnel (*Travaux menés au niveau établissement dans le cadre de la prévention des RPS*)
- Une enquête sur l'évaluation des enseignements, l'offre de formation, la pédagogie, l'organisation des enseignements...qui pourra faire l'objet d'une enquête spécifique en direction des étudiants. (Axe 2)
- Une évaluation de la qualité du travail des personnels



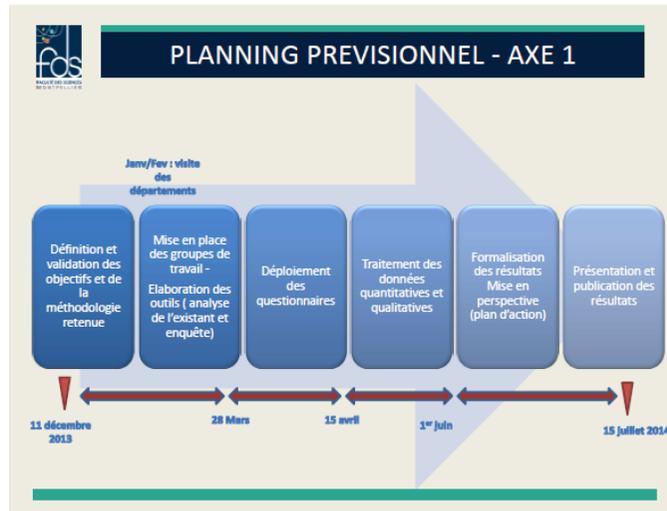
EQUIPE PROJET

- Comité stratégique :
 - Gilles Halbout
 - Jean Yves LeGuennec

➔ Validation des différentes étapes et supports de diffusion en nombre
- Comité de pilotage :
 - Barbara Strauss
 - Hichame Filali Moutei
 - Emilie Blanchard
 - Gilles Guévellou

➔ Définition des modalités opérationnelles
Traitement des aspects techniques de mise en œuvre de l'enquête
Exploitation des données
- Groupe de travail (comité + autres membres) :
 - 1 agent BIATSS chef de service - service centraux
 - 1 agent BIATSS département (administratif)
 - 1 agent BIATSS département (technique)
 - 1 enseignant
 - 1 élu étudiant (conseil)

➔ Elaboration des outils
Vérification de la lisibilité et compréhension des outils
Travail sur le plan d'action



RESTITUTION DES RESULTATS

- Juillet 2014 => Présentation en Conseil
- Juillet 2014 => Publication en ligne sur le site
- Octobre/ Novembre 2014 => Présentation en AG des personnels et lors des visites annuelles des départements avec mise en perspective (ébauche du plan d'action)
- Octobre 2014 => Diffusion sous forme d'une plaquette recto verso par mail

ANNEXE

- Référentiel Marianne 

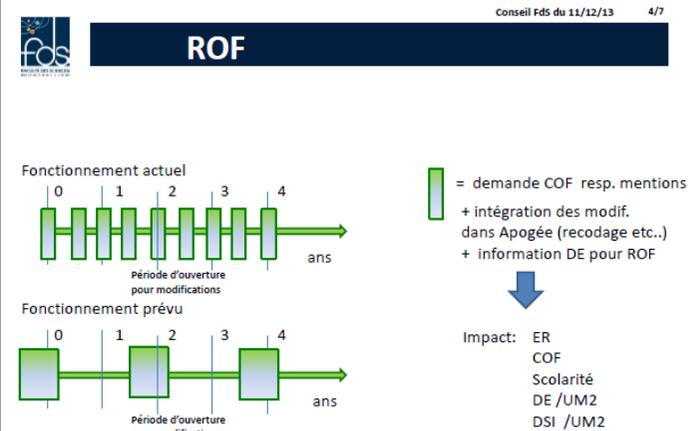
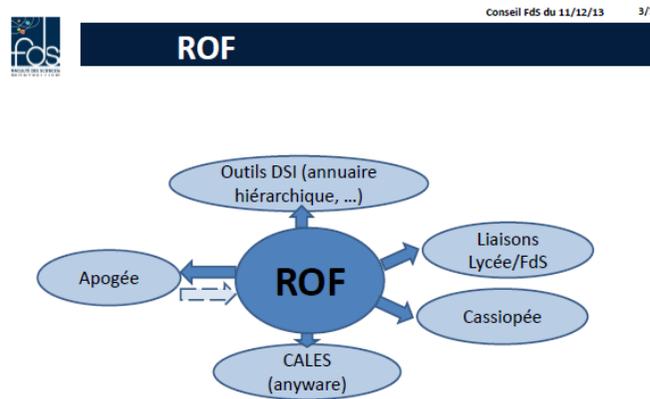
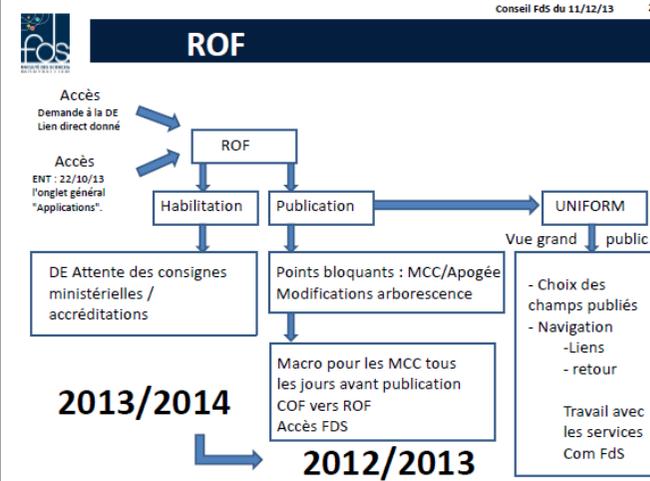
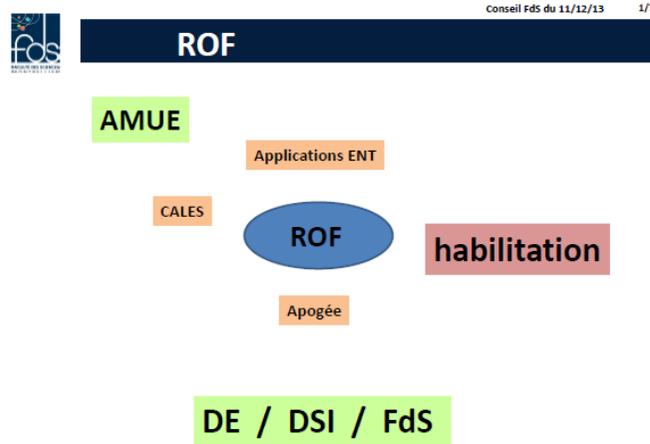
Liens

[Charte Marianne - Modernisation service publics](#)

Vous remerciant de votre attention et comptant sur votre participation active dans cette démarche.

Bonne journée à tous !

Annexe 2 - Présentation Systèmes d'information



Conseil Fds du 11/12/13 5/7

ROF / UNIFORM

- ROF**
- LMD4
 - Préparer les champs pour Apogée (ADD)
 - Protocole Apogée / ROF pour assurer une bonne coordination (Maquettes ; MCC ; Responsables d'UE ; ...)
 - Comment avoir une OF à jour
 - Qui va assurer ROF à la Fds !!!!!

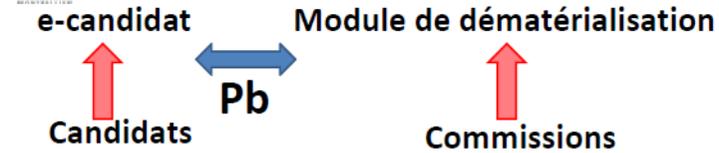
Suivi hebdomadaire ←
Pb LMD4

UNIFORM Affichage: Améliorer la présentation / Charte graphique?

Mise en place d'un GT ←

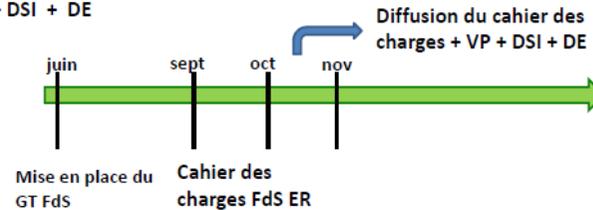
Conseil Fds du 11/12/13 6/7

e-candidat / démat.



Mise en place du GT coté Fds:

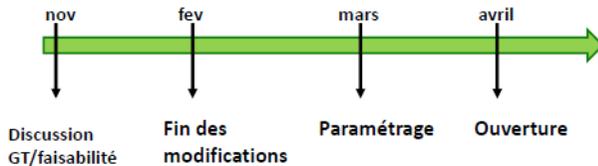
- Demande à tous les départements (ER et/ou secrétariats)
- Services scolarités (L et M)
- Etudiants (à venir)
- + DSI + DE



Conseil Fds du 11/12/13 7/7

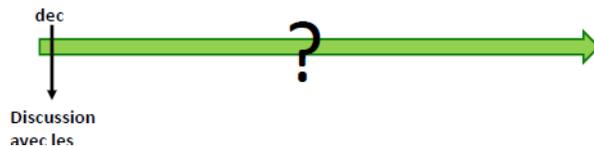
e-candidat / démat.

Commissions



Candidats

FDS: pièces à joindre: communes ou par commission
Gestion des avis



Annexe 3 – CAPET BGB

PROPOSITION DE CRÉATION DE PARCOURS

Master MEEF 2nd degré
CAPET Biotechnologies option
biochimie – génie biologique

Demande du rectorat et du département
Bio-MV



M1 MEEF 2nd degré – CAPET -
Biotechnologies

M1

• Master 1

MEEF

• Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

CAPET

• Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique

Section

• Biotechnologies

Option

• Biochimie – Génie Biologique

1) LE MÉTIER

Le métier : professeur certifié de
biotechnologies – biochimie génie
biologique

Enseignement
secondaire en
lycée

Série STL : Sciences
et Technologies de
Laboratoire
Spécialité :
Biotechnologies

Série ST2S :
Sciences et
Technologies de la
Santé et du Social

Enseignement
supérieur

BTS Biotechnologies

BTS Bioanalyses et
Contrôles

BTS Analyses de
biologie médicale

2) LE CONCOURS : CAPET BIOTECHNOLOGIES OPTION BIOCHIMIE – GÉNIE BIOLOGIQUE

Les épreuves du concours

Epreuves
d'admissibilité
(mi-avril)

Epreuve de synthèse
(Ecrit : 5 heures)

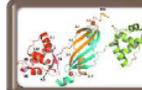
Etude d'un système,
d'un procédé ou d'une
organisation
(Ecrit : 5 heures)

Epreuves
d'admission
(mi-juin)

Epreuve de mise en
situation
professionnelle
(TP : 4 h, exposé : 30
min, entretien : 30 min)

Epreuve d'entretien à
partir d'un dossier
(Soutenance : 30 min,
entretien : 30 min)

Le programme du concours



Biochimie et génétique moléculaire



Microbiologie

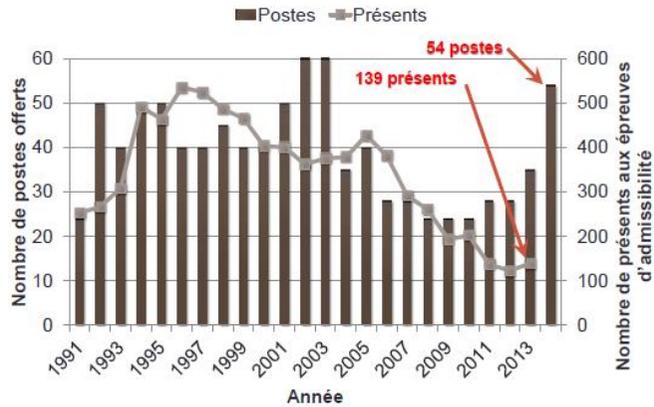


Technologies et techniques
biochimiques et biologiques (TP)



Biologie humaine : biologie cellulaire,
physiologie humaine et immunologie

Les résultats au concours



Source : www.iufm.fr

3) LES M1 MEEF 2ND DEGRÉ CAPET BIOTECHNOLOGIES EN FRANCE

Admis en juin 2013

Répartition des M1 – MEEF – CAPET Biotechnologies



Admis en juin 2013 : source www.education.gouv.fr

Mutualisation des enseignements

Mutualisation disciplinaire	Université	Admis 2013	Mutualisation avec :
Non	Université Paris-Est Créteil	13	
Oui	Université de Strasbourg	4	M1 Biologie des microorganismes M1 Biologie cellulaire et moléculaire intégrée M1 Neurosciences
	Université Claude Bernard Lyon I	3	M1 Ingénierie biochimique et biotechnologies M1 Biochimie structurale et fonctionnelle
	Université d'Aix Marseille	1	M1 Microbiologie, biologie végétale et biotechnologies CAPES SVT
	Université de Toulouse Le Mirail	3	CAPET + CAPLP Santé environnement CAPET + CAPLP sciences et techniques médico-sociales CAPET STI

4) LA PRÉSENTATION DU PARCOURS M1 MEEF CAPET BIOTECHNOLOGIES



Équipe enseignante

Université Montpellier 2

FdS

- 2 PR
- 17 MCF
- 3 PRAG

IUT

- 2 PRAG

FdE

- 2 PR
- 1 PRAG
- 1 PE

Rectorat

- 1 IPR-IA

Organisation des enseignements

UE n°	Intitulé de l'UE	Volume horaire étudiant hors SPS	ECTS	
S1	UE1	Sciences biologiques fondamentales -1	150 h (TD – UE SP)	15
	UE2	Génie biologique et didactique en biotechnologies	100 h (TD/TP – UE SP)	12,5
	UE3	Contexte d'exercice du métier – Tronc commun	25 h (TD – UE TR)	2,5
		Stage en lycée – Préparation et suivi de stage (éval. S2)		
	Total S1		275 h	30
S2	UE4	Sciences biologiques fondamentales -2	125 h (TD – UE SP)	10
	UE5	Didactique en activités technologiques	75 h (TD/TP – UE SP)	10
	UE6	Projet scientifique et pédagogique		5
	UE7	Stage en lycée – Préparation et suivi de stage	5 h (TD – UE SP)	5
	Total S2		205 h	30
TOTAL MASTER 1		480 h	60	

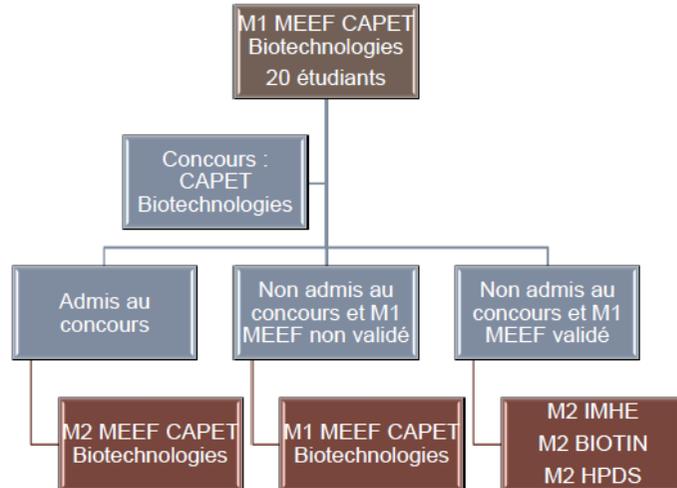
Le flux étudiants

BBB 41	BMC 40	BC 15	MIC 44	PAN 115	BFP 28	CME Biotechnologies
-----------	-----------	----------	-----------	------------	-----------	------------------------

L3 biologie

283 étudiants inscrits en 2013/2014

Accès au M2 – Réorientations possibles



5) CONCLUSION

Conclusion

- **Organisation du Master 1**
 - Parcours spécifique avec unité et dynamique de la promotion
 - Équipe diversifiée avec 28 enseignants - chercheurs
 - Flux attendu de 20 étudiants en M1 (283 étudiants de L3)

- **Objectif de réussite**
 - La préparation au CAPET à l'UM2 (↔ 1999/2000 – J.C. Jallageas & J.L. Aymeric) obtenait une réussite proche de 50 %
 - Pour 2015 : au moins 50 % de réussite (au vu des résultats antérieurs et du ratio admis/présents actuel)

- **Parcours professionnalisant**
 - M1/M2 MEEF CAPET BGB assure un CDI
 - Bilan positif des masters de la FdS

Annexe 4 – Compte rendu du Groupe de travail « Organisation du S1 »

Compte rendu du Groupe de Travail « Organisation du semestre 1 »

Participants au groupe de travail :

Ilham Bentaleb, Sylvain Bartolami, Jean-Sébastien Filhol, Clarence Charney, Philippe Janssen, Ludovic Menneteau, Paul Mangeat, Patrick Canadas, Anne-Sophie Gosselin, Pierrick Labbé, Thierry Taliercio, Eric Imbert, Patricia Cucchi-Mouillot, Jerome Dorignac, Laurent Guieu, Geneviève Degols

1. Contexte

Ce groupe de travail a été mis en place suite aux difficultés rencontrées cette année pour accueillir en première année un nombre sans cesse croissant d'étudiants. Un état des lieux du semestre 1 été dressé, et les propositions du groupe sont présentées (en bleu dans le texte)

1.a. Evolution des inscriptions administratives en L1

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
IA en L1	1515	1572	1634	1713	2062	2196

Tableau 1 : Nombre d'IA en L1

Les inscriptions administratives en L1 sont en augmentation depuis de nombreuses années. (Tableau 1). Cependant, nous avons observé une brusque augmentation à la rentrée 2012 puis 2013. La conjoncture économique, la conjoncture démographique locale ainsi que la communication que nous avons menée auprès des Lycéens pourrait être à l'origine de ce phénomène.

Les 2196 étudiants inscrits cette année sont accueillis dans 39 groupes de TD : ce qui représente un « effectif théorique » moyen de 56 étudiants/groupe. Cependant environ 20 % des étudiants n'assistent pas aux enseignements. Cette population est appelée les « fantômes ». Les enseignants ont noté que la proportion de fantômes était moins importante cette année surtout dans les portails C et D. Ce peut être une conséquence de la communication réalisée auprès des étudiants à la rentrée pointant la corrélation entre l'assiduité en TD et la réussite. En revanche l'absentéisme reste élevé dans le portail A (fig. 1)

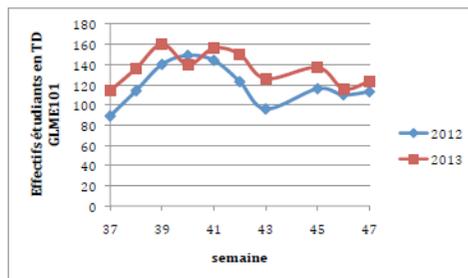


fig.1 : Comparaison 2012/2013 de l'assiduité en TD de GLME101 (données fournies par P.Alart)

1.b. Analyse de la population étudiante de L1

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre d'IA en L1	1634	1713	2062	2196
Etudiants qui valident la L1	Passage par anticipation (dette)	546	550	
Etudiants inscrits en redoublement	357	353	437	559

L'analyse des données sur le nombre d'étudiants redoublants montre que en 2012/2013 le nombre de redoublant a augmenté, sans doute suite à l'abandon du semestre en dette (+84), mais que ce chiffre a explosé en 2013/2014 (+ 122 par rapport à 2012/2013). On observe que depuis l'abandon du semestre en dette le nombre d'étudiants qui valident l'année est constant (même si le nombre étudiants inscrits augmente) Le nombre d'étudiants inscrits est en constante augmentation avec un pic important en 2012/2013. Ce pic est partiellement dû à l'augmentation des redoublants

Si l'on considère la population de L1 2012/2013 :

26,7% des étudiants ont réussi le L1

27,1% redoublent en 2013/2014

46,2% quittent la FDS en cours ou à l'issue du L1 sans avoir validé leur année

2. Difficultés rencontrées lors de la rentrée 2013

2. a. Par les étudiants

Des étudiants ont du attendre jusqu'à début octobre pour être affecté dans un groupe de TD. En effet les groupes étaient pleins (effectif théorique atteint) dès le 15 septembre et il a fallu attendre le retour des enseignants de TD et TP pour connaître les effectifs réels dans les groupes (connaissance des fantômes) avant d'y rajouter les étudiants sans affectation.

Des enseignements de TD ont débuté avec plusieurs semaines de retard faute d'enseignant

Des étudiants n'ont pas eu accès à la combinaison d'UE qui les intéressaient

Des étudiants ont été refoulés des salles de TP faute de place (ils ont cependant pu récupérer le TP ultérieurement)

Des étudiants ont assisté aux TD dans de mauvaises conditions (3 sur un bureau, pas de chaise...)

2. b. Par la Scolarité Licence

Les étudiants qui n'ont pas pu finalisé leur IP faute de places dans les groupes, ont été inscrits manuellement par la scolarité.

Les personnels des scolarités étaient démunis pour répondre efficacement aux étudiants qui ne pouvaient pas réaliser leur IP faute de place.

2. c. Par les équipes enseignantes

De nombreux groupes TD ont des effectifs réels qui dépassent les 40 étudiants (jusqu'à 47 étudiants). De manière générale on observe une plus forte assiduité dans les portails B, C et D comparé au portail A. (les effectifs de tous les groupes des portails C et D tournent autour de 40 étudiants min). Il y a très peu d'absentéisme en TP. Il n'est pas possible de d'assurer efficacement un TD lorsque les effectifs atteignent ou dépassent les 40 étudiants. Les équipes enseignantes s'épuisent.

Souvent, les salles de TD ne peuvent pas accueillir le nombre étudiants correspondant à la capacité d'accueil affichée. Les tables et les chaises sont déplacées d'une salle à l'autre.

La stabilisation tardive des effectifs dans les groupes est un réel problème : 80 étudiants ont été intégrés dans le portail A et 90 dans le portail D entre le 3 et 5 octobre (étudiants qui n'avaient pas pu finalisé leur IP faute de places dans les groupes). Mais les effectifs ont continué à augmenter dans certains groupes jusque début novembre. Parmi les IP réalisées entre le 10 octobre et 12 novembre, 30 % correspondent à des étudiants redoublants, 10% à des étudiants étrangers (Campus France) et 60% à des étudiants qui finissent pas faire une IP suite aux multiples relances de la scolarité

Certaines disciplines ont rencontré des problèmes spécifiques :

Mathématiques : pas assez d'enseignants pour tous les groupes (en MA103 il manquait 5 enseignants). Très grande hétérogénéité de niveau au sein des groupes.

Biologie : plusieurs groupes de TP supérieurs à 20 étudiants. Pas de problèmes en TD (grande salle)

Informatique : Assiduité très variable suivant les groupes (groupes de 55 étudiants mais seulement 35 présents). L'assiduité est beaucoup plus importante dans les groupes CMI.

Chimie : Les règles de sécurité imposent d'accueillir au maximum 18 étudiants par salle de TP. Généralement, il y a plusieurs groupes de TP en parallèle et les étudiants sont répartis dans les salles afin de respecter cette règle de sécurité. Mais cette année plusieurs groupes ont des effectifs supérieurs à 18. Les enseignants ne veulent pas engager leur responsabilité en cas d'accident. Pour limiter le nombre d'étudiants en TP, les étudiants redoublants dont la note est supérieure à 10/20 peuvent la conserver et ne pas repasser les TP.

3. Solutions envisagées pour la rentrée prochaine.

Pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du semestre 1 il faut pouvoir rapidement ouvrir ou fermer des groupes de TD et disposer dès le début du semestre d'effectifs stables.

3.a. Nécessité d'avoir des effectifs stables dans les groupes de TD de manière plus précoce

Une stabilisation précoce des effectifs permettrait une gestion plus efficace des flux d'étudiants. Il serait ainsi possible de créer/fermer des groupes en fonction des choix des étudiants et d'homogénéiser les effectifs entre les groupes de TD. Ce dernier point n'est envisageable que si un nombre suffisant de groupes de TD propose la même combinaison d'UE. Les premières projections sur l'offre de S1 LMD4 indiquent qu'à la rentrée prochaine, plusieurs combinaisons d'UE pourraient ne correspondre qu'à 2 groupes.

Afin de stabiliser rapidement les effectifs, le groupe de travail propose de cloturer les inscriptions administratives dès la mi-septembre (à l'exception des étudiants en provenance de Campus France). Il propose également de coupler l'inscription pédagogique à l'inscription administrative. Aucune inscription administrative ne pourrait être validée sans inscription pédagogique. Si cette procédure est mise en place, il faut que les informations sur les mentions,

menus, CMI... soient dispensées aux étudiants avant leur inscription : communication dans les salons étudiants, les JPO, sur le site web de la FDS et présence de personnes compétentes pour renseigner l'étudiant lors de son inscription à la MDE

3.b. Pouvoir créer des groupes de TD supplémentaires

Les effectifs en L1 sont en augmentation chaque année. La conjoncture démographique laisse penser que cette évolution pourrait se poursuivre. Nous devons nous donner les moyens de créer des groupes supplémentaires pour accueillir correctement ces futurs étudiants. Actuellement, au LMD3, le S1 fonctionne avec 39 groupes de TD (+ 6 groupes de PEIP). Et nous sommes dans l'incapacité de créer des groupes car nous manquons de salles de TD FDS, de salles de TP dans certains départements et d'enseignants dans de nombreuses disciplines.

L'offre de semestre 1 évoluera l'année prochaine suite à la mise en place du LMD4. Dans certaines disciplines, l'organisation des UE sera modifiée pour tenir compte des problèmes liés aux effectifs élevés. Pour les UE de Mathématiques, on s'achemine vers un abandon des cours/TD intégrés qui sont très consommateurs en bras (c'est acté pour MA101, à voir pour les UE de Math proposées aux chimistes et au portail Monod). En Chimie, le nombre de TP en S1 sera réduit à 9h afin de mieux gérer les contraintes de sécurité.

Nous avons réalisé des projections pour déterminer les coûts en heures d'enseignements et en salles du S1 LMD4. Ces calculs ont été réalisés en se basant sur 39 groupes de TD. Le coût des UE a été calculé en Heures/groupe de TD/ 5 ECTS plutôt que en Heures/ Etudiant (à cause des nombreux fantômes).

	LMD4	LMD3
Nombre d'heures d'enseignement	10 618	11 575
Coût moyen des UE (H /groupe/5 ECTS)	46,3	44,2
Nombre de créneaux d'enseignement en salles FDS	3244	3167
Nombre d'UE	22	28

Tableau 3. Tableau récapitulatif -Comparaison LMD4/LMD3

UE	Heures Ens	heures/groupe (5 ECTS)	Créneaux salle TD FDS
BE102	63	15,75	
BE103	70,5	70,5	
CH103	56,25	37,5	24
IN102	1395	71,5	
IN103	69,75	46,5	21
ME102	80,25	40	24
PH102	153	51	48
SE101	72	36	36
ST104	24	24	16
YLEG101	42	42	28

Tableau 4 : UE disparaissant au LMD4

UE	LMD4			LMD3		
	Coût h/g/5ECTS	Heures d'enseig.	créneaux salles FDS	Coût h/g/5ECTS	Heures d'enseig.	créneaux salles FDS
MA101	33,2	930	476	39,75	954	624
MA102	33,2	249	130	42	378	252
MA103	42	882	588	42	882	588
calculus	42	672	448	49,5	49,5	33
IN101	54	648	192	55,3	718,5	195
INFO	66	330,75	50			
PH génér.	31,5	567	306	30,6	533,25	282
PH104	40,8	571,5	280	40,8	571,5	280
PH103	33,7	118,5	70	36,75	147	80
CH101	43,3	1170	351	51,5	1390,5	297
CH102	76,6	230,25	6	76,6	230,25	6
meca	65,25	130,5	32	41,25	247,5	96
EEA	51	204	136	42,3	254	168
math choix	36,2	108,5	51			
ST102	41,25	82,5		16,5	49,5	
ST101	49,5	445,5		46,8	655,5	
ST 2,5	21,5	183		25,5	51	
BP101	43,7	1006,5			669	
BE101	81,2	1705,5		81,2	1705,5	
EnvEcolBio	58,5	234	48			
Technologie	33	66	32			
prépa QCM	41,6	83,25	48	41,6	62,5	36

Tableau 5 : Comparaison du coût des UE entre le LMD4 et le LMD3

Au LMD4, l'offre de semestre 1 se simplifie (22 UE au lieu de 28).

L'analyse des données du tableau 3 montre que le nombre d'heures d'enseignement diminue globalement au LMD4 (-957h). Une large partie de cette diminution est liée à la disparition de l'UE « Concepts de Base en Informatique qui représente 1395h d'enseignement. Cependant, une partie importante de ces enseignements est assurée par étudiants de Master. De ce fait, les heures dégagées par l'abandon de cette UE ne pourront pas intégralement être utilisées pour assurer

des enseignements disciplinaires. De plus, les heures dégagées ne profiteront qu'à certaines disciplines (exemple : peu de Biologistes interviennent dans cette UE). En conclusion, le nombre d'enseignants nécessaires pour assurer les enseignements de 39 groupes de TD ne diminuera pas significativement au LMD4

Le coût moyen des UE calculé en heures d'enseignement par groupe de TD pour 5 ECTS augmente légèrement au LMD4. A noter, la très grande hétérogénéité de coût des UE de S1 allant de 21 à 81 heures

Le nombre de créneaux d'enseignement nécessitant des salles de TD de la Faculté de Sciences augmente au LMD4. La mise en place de l'UE Calculus est très consommatrice en salles. Dans l'attente de la construction de nouvelles salles, le manque de locaux reste un facteur limitant pour la création de groupes de TD supplémentaires.

En conclusion, la mise en place du semestre 1 LMD4 dans la configuration actuellement proposée ne permettra pas d'ouvrir des groupes de TD supplémentaires

Le groupe de travail insiste sur la nécessité de faire remonter auprès des instances (rectorat, ministère) les difficultés que nous rencontrons depuis 2 ans pour accueillir les étudiants en L1. Des moyens matériels et humains doivent être mis à disposition pour nous permettre d'assurer notre mission de formation des nouveaux bacheliers dans des conditions acceptables. De plus il est important de mener à bien une réflexion globale de l'offre de formation proposée à la Faculté de Sciences et tenant compte des spécificités et des besoins des différents niveaux de formation (L1, Licence, Master). L'offre doit être construite en tenant compte du nombre d'étudiants accueillis à la FDS.

Le groupe de travail propose quelques pistes qui permettraient de donner plus de souplesse au niveau de l'organisation du S1 :

- augmenter le nombre cours en amphis. L'opération « lycéens à l'université » leur a permis de mieux appréhender cette forme d'enseignement. Cependant les enseignements par groupes de TD doivent rester une part importante de la formation de L1 et permettent entre autre d'identifier les étudiants en difficulté.
- Mettre en place du tutorat afin de libérer les enseignants du soutien et leur permettre d'assurer les enseignements disciplinaires de S1.
- Allonger le semestre 1 et repasser en contrôle continu intégral. Cela permettrait d'économiser des salles et des amphis. Un démarrage plus tardif des TP avec des effectifs stabilisés est aussi souhaitable. Cependant les avis divergent sur la mise en place du CC intégral, cette procédure étant relativement lourde à gérer.

Annexe 5 – Présentation Etude Etudiants-Enseignants du supérieur

PRESENTATION ETUDE ETUDIANTS - ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR

La motivation aux études et la motivation à l'activité d'enseignement:

Point de départ à une réflexion sur les pratiques pédagogiques

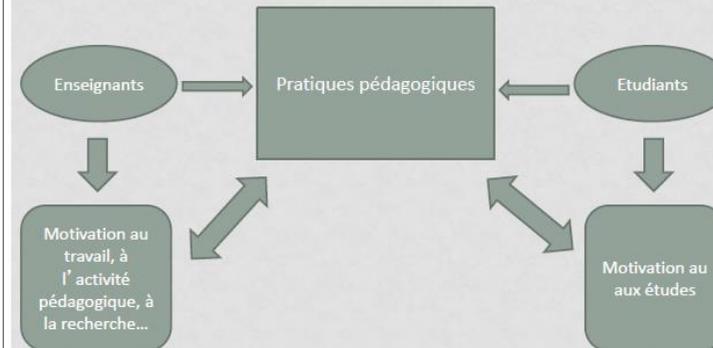
Florence CASSIGNOL-BERTRAND

Jacqueline PAPET

LIRDEF – UM2

CONTEXTE

Travail de recherche à visée exploratoire à l'interface de la psychologie du travail et de la pédagogie.



PRESENTATION ETUDE ENSEIGNANTS DU SUPERIEUR

LA MOTIVATION AU TRAVAIL ET À L'ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE D'ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR

FDS – 11 décembre 2013

INTRODUCTION

- Les enseignants dans le supérieur présentent des profils différents (enseignants-chercheurs, PRAG, vacataires...)
- Le métier d'enseignant dans le supérieur requiert de la part de l'individu la gestion d'activités multiples (recherche/ enseignement/ administrative/ entreprise)
- La pratique enseignante à l'université est en cours de métamorphose (Colet & Romainville, 2006) :
 - processus de massification de l'enseignement supérieur (fin des 80')/ Logique académique → logique professionnalisante
 - Plan Licence (réussite, PPE...) => Investissement fort dans l'activité pédagogique

=> **Paradoxe** : l'activité pédagogique n'est pas ou peu prise en compte dans la valorisation des carrières.

INTRODUCTION

- Questions des pratiques pédagogiques (Chauvigné & Colet, 2010) et de la mobilisation et l'engagement des enseignants dans leur activité pédagogique sont interrogées.
- Néanmoins, alors que de nombreux travaux se sont intéressés à la motivation au travail de salariés (Gillet, Berjot, Paty, 2010) peu d'études se sont intéressées à la motivation au travail des enseignants du supérieur.
=> Population peu explorée.

OBJECTIF

Identifier les profils motivationnels concernant le travail en général et plus spécifiquement l'activité pédagogique des enseignants du supérieur dans un métier qui mobilise plusieurs activités (recherche/ enseignement/ administratif/ entreprise)

QUESTIONS DE RECHERCHE

- **Question 1** : Quels sont les différents **profils motivationnels** (au travail en général et à l'enseignement en particulier) des **enseignants du supérieur** ?
- **Question 2** : Quelles sont les **caractéristiques personnelles et professionnelles** (ancienneté, discipline...) associées à ces profils?
- **Question 3** : Quels **profils d'enseignants du supérieur** pour quels **pratiques pédagogiques**?

METHODOLOGIE

- **Questionnaire**
 - Variables :
 - Des caractéristiques personnelles et professionnelles
 - Des caractéristiques motivationnelles concernant le travail en général et l'activité pédagogique en particulier
 - Des représentations concernant les échanges entre les domaines de vie et entre les activités du domaine professionnel
- **Population**
 - Enseignants du supérieur de la FDS (enseignants-chercheurs, enseignants du secondaire détachés dans le supérieur, ATER, vacataires...)

LES CARACTERISTIQUES PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES

Perso.	Age	Sexe	Situation familiale	Nb d' enfants		
Prof.	Etabliss. Composante	Ancienneté Fonction Spécialité	Proportion CM/TD/TP	Nb d' H enseign. Heures comp.	Activité de recherche Resp. admin. Activité hors univ.	Participation à des formations

LA MOTIVATION

La motivation est considérée, en association avec les capacités, comme un déterminant essentiel des performances dans les organisations (Landy et Conte, 2004).

Définition :

« C'est l'ensemble des forces internes et externes qui déclenchent le comportement, déterminent sa forme, sa direction, son intensité et sa durée. » (Pinder, 1998 cité par Ambrose et Kulik, 1999, p.231).

=> Elle met l'accent sur l'influence des forces internes et externes à la personne sur la motivation.

LE MODELE HIERARCHIQUE DE LA MOTIVATION

3 niveaux de généralité de la motivation (Vallerand, 1997) :

1. La motivation globale

C'est l'orientation motivationnelle générale pouvant être perçue comme une caractéristique propre à l'individu.

2. La motivation contextuelle

Il s'agit de la motivation d'un sujet dans un domaine précis (éducation, travail, sport...)

→ IMTB, Blais, Briere, Lachance, Vallerand, & Riddle, 1993

3. La motivation situationnelle

Elle fait référence à la motivation d'une personne pour une activité ou une situation en particulier (motivation fluctuante)

→ EMSI, Guay, Vallerand & Blanchard, 2000

LA THEORIE DE L' AUTODETERMINATION

- **La motivation intrinsèque (MI) :**

Activités réalisées pour le plaisir, la satisfaction liée à son accomplissement.

- **La motivation extrinsèque (ME) :**

Activités réalisées pour des raisons externes à l'activité elle-même (obtenir des récompenses, éviter des punitions...).

- **L'Amotivation (AM) :**

Activités réalisées de manière résignée c'est-à-dire sans percevoir de lien entre leurs comportements et les résultats obtenus.

LES ECHANGES

- **Le système des activités (Curie, 2000):**
 - **Echanges** qui existent entre les différents **domaines de vie** d'un individu :
 - *Domaine professionnel*
 - *Domaine familial*
 - *Domaine social*
 - *Domaine personnel*
 - **Echanges** qui existent entre **activités** dans le **domaine professionnel** (/ à l'activité pédagogique)
- **Charge de travail**

METHODOLOGIE

- **Outil de recueil des données**
 - Questionnaire (10 min maximum)
 - <http://enquete.iutmontp.univ-montp2.fr/jpapet/EnseignantsUM2/questionnaire.htm>
- **1 passation en ligne**

PRESENTATION ETUDE ETUDIANTS FDS

LA MOTIVATION AUX ETUDES DES
ETUDIANTS

FDS – 11 décembre 2013

CONTEXTE

- Taux d'échec en L1, Réflexion sur les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre
Diminution des heures de CM? , Augmentation des projets? (Approche inductive / Approche déductive) , Introduction des TICE, Projet PEC,
 - Réforme des programmes de Terminale dans certaines sections
Configuration différente des promotions entrantes
- => Nos diplômes et nos pratiques pédagogiques participent-ils toujours au maintien voire au développement de la motivation des étudiants et de leur réussite à l'Université?

QUESTIONS DE RECHERCHE

Question 1 : Quel(s) profil(s) d' étudiants réussit en L à l' Université ?

Question 2 : Quelles pratiques pédagogiques pour quels profils d' étudiants?

Question 3 : Est-il possible de repérer le profil étudiant qui sera le plus adapté à la structure FdS et à une réussite en Université?

MÉTHODOLOGIE

• Questionnaire

- Variable : PROFIL d' étudiant
 - Des caractéristiques sociales et universitaires
 - Des caractéristiques motivationnelles
 - Des caractéristiques en terme de sentiment d' efficacité (de sentiment de compétence perçue)
 - Des attentes vis à vis de ... et des représentations de l' Université

• Population

- Etudiants inscrits en L

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET UNIVERSITAIRES

Sociales	Age	Sexe	Hébergement	Bourse	Emploi	Autres activités
Universitaires	Bac	Mention	Voeu	Années d' études antérieures	Réorientation	

LA MOTIVATION

QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION AUX ETUDES :

Vallerand, Blais, Brière, Pelletier, 1989

LE SEP (SENTIMENT D' EFFICACITÉ PERSONNELLE)

- Le SEP c' est l' évaluation que fait l' individu de ses propres aptitudes (Bandura, 2003).
- Il se traduit par la croyance qu'entretient un individu en regard de ses capacités à faire face à de nouveaux défis (Scholz, Dona, Sud et Schwarzer, 2002).
- Selon Scholz et ses collaborateurs (2002), une personne qui croit en ses capacités sera plus active et déterminée et elle aura le sentiment de mieux contrôler son environnement.

QUESTIONNAIRE « GSE Scale » de Schwarzer, R., & Jerusalem, M. (1995)

MÉTHODOLOGIE

• Chronologie du Recueil / (longitudinal et transversal)

- (Temps -1 : Post-Bac)
- Temps 0 : Entrée à l' Université (rentrée 2014)
- Temps 1 : En Novembre pour 2014
- Temps 2 : Inscription pédagogique en S2
- Temps 3 : Inscription pédagogique en S3
- Temps 4 : Inscription pédagogique en S5
- Temps 5 : FIN de L.

• Outil de recueil des données

- Questionnaire (10 minutes maximum) <http://enquete.iutmontp.univ-montp2.fr/jpapel/EtudiantsLFdS2013/questionnaire.htm>
- **Mise en oeuvre du recueil** / Organisé par les départements (responsable des études?)

Merci pour votre attention